



## APPEL AU PERSONNEL

### REFUS DE LA DOTATION HORAIRE

### REFUS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

La commission permanente du mardi 26 février et le conseil d'administration du vendredi 7 mars du lycée Pierre Bourdan étudieront le projet de répartition de la dotation horaire globale (DGH) pour la rentrée 2008. Il devrait conduire à la **suppression de 5 postes budgétaires** : *Lettres Classiques, Allemand, Histoire et Géographie (section européenne Allemand), Economie-Gestion option B et Sciences-Physiques.*

Ces suppressions s'expliquent notamment par la **conversion « d'heures postes » en heures supplémentaires années (HSA)** : 120 HSA en 2008 (10% de la dotation) contre 86 en 2007 (6,8%), une augmentation de près de 40%. Elles s'expliquent aussi par la baisse du montant de la dotation de 60 heures liée à la **suppression de 3 classes de terminale : TES, TL et TSTG.**

Le SNES appelle le personnel enseignant à refuser cette logique en signant massivement la pétition ci-après pour exiger la **transformation de ces heures supplémentaires en heures-postes.** Refuser les HSA, c'est aussi défendre nos conditions de travail, lutter contre un alourdissement de notre charge de travail et favoriser l'emploi.

Nous avons deux semaines pour la signer, deux rappels suivront. Elle sera déposée le jour du conseil d'administration afin d'appuyer le vote des représentants du personnel.

**Signez et faites signer la pétition ! Déposez la dans le casier J1, salle des professeurs.**

<b>Répartition provisoire des HSA rentrée 2008</b>			
<b>Disciplines</b>	<b>HSA</b>	<b>Disciplines</b>	<b>HSA</b>
Philosophie	2	Histoire et Géographie	10,5
Lettres Classiques	3	SES	2,5
Lettres Modernes	9	Mathématiques	11,5
Allemand	12	Physique Chimie	14
Anglais	10,25	SVT	1,5
Espagnol	0,5	EPS	6
Italien	3	Economie et Gestion	25,1

### **HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

*Ouverte à tous*

**Mardi 26 février 2008 à 11h10**

Salle des Réunions

### **Le SNES attaque le site internet Note2be**

Devant la provocation insupportable que constitue le site note2be, et compte tenu de l'inertie des pouvoirs publics que le SNES a pourtant publiquement interpellés, ce dernier a décidé d'assigner en référé les responsables du site devant la justice, afin qu'il soit mis un terme à ce qui apparaît comme un trouble manifestement illicite à l'ordre public.

Ainsi le SNES a-t-il demandé à ses avocats de prendre en charge des demandes de collègues dont le nom figure sur le site en cause, et sera, ainsi que la FSU, aux côtés des enseignants plaignants, dans le but de défendre les intérêts généraux de la profession.

Nous sommes plusieurs professeurs du lycée Pierre Bourdan à être évalués. Le SNES tient à votre disposition la procédure à suivre pour que vos informations personnelles n'apparaissent plus sur le site. Consultez le panneau syndical ou l'adresse internet suivante : <http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2899>

Madame le Recteur de l'Académie de Limoges  
Sous couvert de M. Le Proviseur du lycée Pierre BOURDAN

Madame le Recteur,

La dotation globale horaire du lycée Pierre BOURDAN, pour la rentrée 2008 est en baisse de près de 60 heures. Cette baisse implique :

✓la **suppression de 5 postes budgétaires**

✓une **augmentation sans précédent du nombre d'heures supplémentaires** (120 HSA en 2008, contre 86 en 2007) ; leur part représentant **10 %** du montant de la dotation globale et leur nombre augmente de près de **40% !**

En imposant ainsi le « *travailler plus pour gagner plus* », c'est une façon de rejeter toute revalorisation de nos métiers, mais c'est aussi un alourdissement de la charge de travail des professeurs et une dégradation de leurs conditions de travail : plus de classes à charge, plus de préparation, plus de copies à corriger, des groupes plus chargés et au final moins de temps pour les élèves combiné à un appauvrissement de l'enseignement. Une telle politique est donc dangereuse pour le système éducatif.

En vous adressant cette lettre, nous vous signifions que nous n'accepterons pas d'heures supplémentaires au-delà de celle que l'administration peut nous imposer et nous vous demandons la transformation de ces heures supplémentaires en emplois par le rétablissement des postes supprimés.

Veillez, Madame le Recteur, agréer l'expression de notre profond respect.

NOM :

Prénom :

Discipline enseignée :

Signature